



Paris, le 22 juin 2025

COMMUNIQUÉ :

Nous, *Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, sommes très inquiets et avons été choqués par « l'opération nationale de contrôle des flux » lancée par le ministre de l'Intérieur M. Bruno Retailleau les 18 et 19 juin 2025.

Cette opération consiste à arrêter en grand nombre des personnes désignées comme étant « en situation irrégulière ». Ce « contrôle des flux », vocable administratif et procédurier, réduit des femmes, des hommes et des enfants à de simples données statistiques à traiter dans la perspective d'organiser leur transfert hors du territoire national. Cette sémantique et sa mise en pratique nous interpellent et nous touchent particulièrement, parce qu'il nous revient en mémoire jusqu'où ce genre de sélection/expulsion peut mener.

Les abus sémantiques où des termes tels que « éviction » ou encore « indésirables » sont utilisés à l'encontre de personnes recherchées, ont été dénoncés dans un récent rapport de Mme Claire Hédon, la défenseuse des droits. Aucun de ces termes n'est mentionné dans le Code de Procédure pénale et, par ailleurs, la loi proscriit la discrimination fondée sur l'origine ou la condition économique.

Dans une logique de rendement policier, le ministère de l'Intérieur se félicite d'une augmentation de 27 % des arrestations. S'est-il interrogé sur les conditions et les critères de ces arrestations, sur leur légitimité et leur humanité oubliant, par-là, que derrière chaque chiffre, il y a une vie ? Cette mise en avant d'une performance comptable n'est pas acceptable.

Les contrôles dits « aléatoires » se déroulent dans les gares, les bus, les trains. Mais qui peut croire à leur caractère réellement aléatoire quand les choix d'interpellations se font sur des critères arbitraires et discriminants : couleur de peau, tenue vestimentaire, niveau ou situation sociale supposés ?

Les logiques de suspicion systématique, de traque et d'exclusion, fondées sur l'essentialisation de l'Autre, ne peuvent être banalisées. L'histoire ne se répète jamais à l'identique, mais elle bégaye parfois dans les silences complices et les indifférences politiques.

Nous demandons l'arrêt immédiat de ces opérations, la fin des contrôles discriminatoires et le respect absolu des droits humains fondamentaux, en vertu des principes mêmes qui fondent notre République et pour lesquels se sont battus et sont morts tant de Résistants et de Déportés dont nous défendons la mémoire : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le conseil d'administration de l'AFMD